

Note de présentation

Constitution du centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) en service général de l'Université

Comité Social d'Administration du 12 juin 2023

Conseil d'Administration du 18 juillet 2023

Contexte

Le Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) a deux missions principales : la préparation aux concours de la filière bibliothèque et la formation tout au long de la vie des personnes travaillant dans les domaines de la documentation et du livre.

Membre d'un réseau de douze centres¹, sa vocation est interrégionale : il dessert ainsi la région Provence Alpes-Côte-d'Azur et la collectivité de Corse à titre principal. Secondairement, il propose des formations nationales.

Une convention tripartite (ministère de l'enseignement supérieur, ministère de la culture et AMU) stipule que l'université met à disposition du CRFCB des locaux et le personnel nécessaire au fonctionnement du centre (convention de 2013) et que les deux ministères octroient des crédits au centre.

Les ressources financières du CRFCB sont ainsi constituées :

- d'une subvention de fonctionnement fléchée du ministère de l'enseignement supérieur, une subvention de la direction régionale des affaires culturelles ;
- de produits de conventions avec les universités de la région PACA (Avignon, Nice Toulon) et de la collectivité de Corse (Corte Pasquale Paoli) ;
- de ventes de formations.

Afin de rendre compte des missions et du fonctionnement interuniversitaire et régional du centre, conformément au rapport de l'inspection générale de 2019², il est apparu opportun de constituer le CRFCB en service général. Le CRFCB sera donc doté d'un conseil consultatif qui se prononcera sur les projets du centre et sur son rapport d'activité : l'ensemble des décisions concernant le CRFCB restera voté par le CA.

Fonctionnement actuel vs le fonctionnement à venir

Le changement de statut n'a d'incidence ni sur le fonctionnement actuel du service et ni sur les missions du personnel (filiale bibliothèque, ITRF ou contractuel).

Les fiches de poste du personnel resteront inchangées lors du changement de statut. Le rattachement hiérarchique, le lieu de travail des agents restent identiques.

Les effectifs du CRFCB d'Aix-Marseille Université resteront identiques, à savoir : 5 fonctionnaires (3 filières bibliothèque – 1 conservateur des bibliothèques (catégorie A), 2 bibliothécaires assistants spécialisés (catégorie B), 1 technicien de recherche et de formation, 1 adjoint technique de recherche et de formation (catégorie C) et 1 agent en CDD (catégorie B).

Proposition soumise à l'avis du Comité Social d'Administration

Il est demandé aux membres du CSA d'émettre un avis sur le projet de constitution du centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) en service général de l'Université.

¹ Site des CRFCB, <https://www.crpcb.fr/#/>, consulté le 22 mai 2023

² Ce rapport est disponible en ligne : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-avenir-du-reseau-des-centres-regionaux-de-formation-aux-carrieres-des-bibliotheques-crpcb-47286>, consulté le 22 mai 2023